

# NÉGOCIATION SALARIALE CHEZ LCL : 32 EUROS NETS POUR 1 SALARIÉ SUR 4

## L'INTERSYNDICALE CFDT, FO, AS, CGT, STC, UNSA

### APPELLE À LA GRÈVE LE 8 FÉVRIER 2024 !

Dans un climat social tendu et des conditions de travail dégradées ayant justifié un droit d'alerte émis par le CSEC, la négociation salariale s'est ouverte tardivement, le 8 décembre. Elle a été pilotée dans un premier temps par Michel Mathieu, ex Directeur Général.

C'est avec cet héritage que le nouveau Directeur Général, Serge Magdeleine, a clôturé cette négociation salariale. Malgré le complément obtenu auprès du groupe Crédit Agricole SA, l'ultime proposition de la direction reste dérisoire et inacceptable au regard des résultats de LCL et du groupe.

En termes de mesure salariale collective, LCL invente l'expression « *augmentation générale ciblée* », où LCL ne propose que 500 € annuels bruts pour les salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à 36.000 €, **excluant ainsi 72% de l'effectif**. Cette mesure censée « revaloriser » les plus bas salaires ne représente que **32 € nets par mois** !

Devant cette faible proposition et, surtout, l'absence d'augmentation de salaire significative pour tous, aucune organisation syndicale représentative n'a validé cet accord. Face à cet échec, la CFDT et FO ont écrit pour demander la poursuite de la négociation. Ce courrier a reçu une fin de non-recevoir de la part de la direction.

La position de LCL contraint l'intersyndicale (CFDT, FO, AS, CGT, STC, UNSA) à appeler à la grève le 8 février 2024, afin d'**obtenir une augmentation pérenne de 1.500 € pour tous**, à l'instar de celle octroyée dans les caisses régionales du Crédit Agricole.

Rappelons que :

- L'absence régulière d'augmentations générales, sur les deux dernières décennies, a généré un retard salarial important avec la profession bancaire. Comme chaque année, le rapport des rémunérations de l'Association Française des Banques prouve, qu'en moyenne, un salarié de LCL est payé environ 20 % de moins. Cet écart devrait encore se creuser, LCL étant **la seule banque** à n'octroyer aucune mesure générale, cette année
- Le pouvoir d'achat des salariés de LCL ne cesse de diminuer. Les augmentations générales de 2022 et 2023 (2,9 % en moyenne par an) n'ont absolument pas permis de couvrir l'inflation qui perdure (4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022, selon l'INSEE). À cela, s'ajoutent l'explosion des coûts des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que les prévisions d'augmentations pour 2024, dont l'électricité
- Le 8 février prochain, le groupe Crédit Agricole SA annoncera des résultats pour LCL avoisinant le milliard d'€. Ces excellents résultats, ainsi que le label « LCL élu service client de l'année 2024 », ne sont que le fruit de l'engagement de l'ensemble des salariés, pourtant si malmenés
- Le groupe Crédit Agricole SA a procédé, fin 2023, au rachat de 27 millions d'actions pour destruction, afin d'augmenter artificiellement le dividende et le cours. Coût de l'opération : 350 millions d'€, qui profiteront exclusivement aux actionnaires

Serge Magdeleine prône un dialogue social apaisé. Paradoxalement, loin d'écouter les revendications des salariés, la direction orchestre déjà pressions et menaces pour dissuader les salariés de faire grève ... ce qui est illégal et répréhensible pénalement.

Face à la surdité, au mépris de la direction de LCL et de celle du groupe Crédit Agricole SA, à la demande de très nombreux salariés, l'intersyndicale appelle à la grève le jeudi 8 février 2024 et les invite à participer aux rassemblements partout en France.

Pour la CFDT,  
Emmanuel Hergott

Pour FO,  
Danièle Gourdet

Pour AS,  
Gilles Bacquet

Pour la CGT,  
Vincent Chaudat

Pour le STC,  
Olivier Fradin

Pour l'UNSA,  
Souad Mecirdi